

Arrêté du - 1 DEC. 2021

prenant acte du changement de dénomination sociale de la société exploitant une installation de récupération et de broyage de bois - Société TRANSPORTS GARCIA – Lieu-dit « La Vigne des Bois » à Saint-Affrique-les-Montagnes

La préfète du Tarn, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement;

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;

Vu le décret du président de la République du 28 mai 2018, portant nomination de Monsieur François PROISY, sous-préfet de Castres ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation du 9 octobre 2018 autorisant la société « Transports Garcia » située – lieu-dit « la vigne des bois » à Saint-Affrique-Les-Montagnes à exploiter une installation de récupération et de broyage de bois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 portant délégation de signature à Monsieur François PROISY, sous-préfet de Castres ;

Vu le courrier en date du 19 octobre 2021 de cette société informant du changement de dénomination sociale (n° SIRET 403 800 303 R.C.S Castres), société désormais intitulée « Tarn Environnement » ;

CONSIDÉRANT que le changement de dénomination sociale d'une installation classée pour la protection de l'environnement subordonnée à la constitution de garanties financières est soumis à autorisation préfectorale préalable ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Tarn

ARRÊTE

Article 1er : Il est pris acte du changement du changement de dénomination sociale de la société exploitant une installation de récupération et de broyage de bois située – lieu-dit « la vigne des bois » à Saint-Affrique-Les-Montagnes, devenue « Tarn Environnement».

Les conditions d'exploitation et les prescriptions inscrites au sein de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2018 susvisé sont intégralement applicables à la société « Tarn Environnement» .

Article 2 : la société « Tarn Environnement» » devra actualiser ses capacités techniques et financières qui lui permettent d'exploiter une installation de récupération et de broyage de bois située – lieu-dit « la vigne des bois » à Saint-Affrique-Les-Montagnes.

Le document qui justifie de la modification des garanties financières devra être adressé à la préfecture du Tarn dans un délai de trois mois.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du tribunal administratif de Toulouse soit par courrier, soit par l'application informatique télérecours accessible sur le site http://www.telerecours.fr:

1º Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :

- a) L'affichage en mairie dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 181-44;
- b) La publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue au 4° du même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La décision mentionnée au premier alinéa peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la préfète du Tarn ou hiérarchique auprès du ministre en charge de la transition écologique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique exercé par un tiers contre la présente décision, l'autorité administrative compétente, en application de l'article R181-51 du code de l'environnement, en informe le bénéficiaire pour lui permettre d'exercer les droits qui lui sont reconnus par les articles L 411-6 et L 122-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 4 : Mesures de publicité

Conformément au code de l'environnement, le présent arrêté sera publié à la mairie de Saint-Affrique-les-Montagnes.

Une copie de l'arrêté sera par ailleurs déposée à la mairie de Saint-Affrique-les-Montagnes en vue de l'information des tiers.

Le même arrêté est publié sur le site internet de la préfecture du Tarn pour une durée minimale de quatre mois.

Article 5: Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, le sous-préfet de Castres, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie l'inspection des installations classées et le maire de Saint-Affrique-les-Montagnes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à la société « Tarn Environnement ».

Albi, le - 1 DEC. 2021

Pour la préféte et par délégation, le sous-préfet de Castres,

François PROISY



A l'attention de Madame la Préfète

Préfecture du Tarn Bureau de l'Environnement Place de la Préfecture 81 013 ALBI



Lettre recommandée avec AR

Avignon, le 19 Octobre 2021

Nos réf.: 21-10/001, X. Ri / S. Za

Objet : Changement de nom de l'entreprise exploitante d'un arrêté ICPE (société STG)

(Référence Préf. : arrêté préfectoral d'Autorisation n°2016/0120 du 9 octobre 2018)

Madame la Préfète,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'extrait Kbis de la société nouvellement dénommée TARN ENVIRONNEMENT, anciennement société STG.

L'ensemble des dispositions de respect de notre arrêté reste inchangé, ainsi que l'adresse de l'établissement, soit La Vigne des Bois à St-Affrique-les-Montagnes (81).

Vous priant d'agréer, Mme la Préfète, l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre HORNUNG

Directeur Général

Serila Compet Comera

Greffe du Tribunal de Commerce de Castres

3 RUE DE LA PLATE 81100 CASTRES

N° de gestion 1996B00035

Code de vérification : jh9iM5FhcM https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Khis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 11 juillet 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 403 800 303 R.C.S. Castres

Date d'immatriculation 14/02/1996

Dénomination ou raison sociale TARN ENVIRONNEMENT

Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)

Capital social 7 622,45 Euros

Adresse du siège la Vigne des Bois 81290 Saint-Affrique-les-Montagnes

Durée de la personne morale Jusqu'au 13/02/2095

Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination PYTHEAS

Forme juridique Société par actions simplifiée

Adresse 122 rue du Commandant Rolland le Valen Cay 2 13008 Marseille 08

Immatriculation au RCS, numéro 441 213 519 RCS Marseille

Directeur général

Nom, prénoms HORNUNG Pierre, Stéphane

Date et lieu de naissance Le 01/09/1961 à Ixelles (BELGIQUE)

Nationalité Allemande

Domicile personnel 564 chemin du Puy 84210 Pernes-les-Fontaines

Directeur général

Dénomination HJammes

Forme juridique Société à responsabilité limitée

Adresse 3 Lieu Dit Galeye 81710 Navès

Lum striculation au PCS numéro 842 897 399 PCS Castres

Immatriculation au RCS, numéro 842 897 399 RCS Castres

Commissaire aux comptes titulaire

Nom, prénoms BESSE Jean-Charles

Nationalité Française

Domicile personnel ou adresse 19 chemin des Fourches 81100 Castres

professionnelle

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination POLE SUD AUDIT

Forme juridique Société à responsabilité limitée

Adresse 41 - 43 avenue Jacques Simon 81290 Labruguière

Immatriculation au RCS, numéro 421 784 489 RCS Castres

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement la Vigne des Bois 81290 Saint-Affrique-les-Montagnes

Activité(s) exercée(s) Transports routiers, service de transports publics de marchandises, Location

de véhicules de transports de marchandises, négoce de marchandises.

Greffe du Tribunal de Commerce de Castres

3 RUE DE LA PLATE 81100 CASTRES

N° de gestion 1996B00035

Date de commencement d'activité

01/01/1996

Origine du fonds ou de l'activité

Achat

Achat du fonds précédemment exploité en location-gérance avec effet du

01.04.2001. Au prix de

Précédent exploitant

Nom, prénoms

GARCIA Jean-Claude

Numéro unique d'identification

332 772 177

Précédent propriétaire

Dénomination

GARCIA JEAN CLAUDE

Nom du journal d'annonces légales

La Montagne noire du 19.01.96.

Date de parution

06/06/2001

Mode d'exploitation

Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention

Location-Gérance renouvelable d'année en année par tacite reconduction ; La conversion du montant du capital des francs en euros a été effectuée d'office par le greffe en application du décret N° 2001-474 du 30 mai 2001 : Ancien montant : 50 000.00 FRF nouveau montant : 7 622.45 Eur

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT